

DECISION N°18/2026

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE

Le Maire de la commune d'Ozoir-La-Ferrière ;

Vu l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 4 ;

Vu la délibération n°536 du 06 décembre 2024 du Conseil municipal portant délégation de pouvoir à Madame le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement d'intervention du Conseil Régional notamment la délibération n°CP 10-16 du 21 janvier 2016 relative à la mise en place du bouclier de sécurité ;

Vu la délibération n°CP 16-132 du 18 mai 2016 complétée par la délibération n°CP 16-551 du 16 novembre 2016 adoptant le règlement d'intervention du Conseil Régional ;

Considérant la nécessité de remplacer un véhicule sérigraphié par l'acquisition d'un nouveau véhicule pour un montant de 38 443.47 euros hors taxe.

DECIDE

Article 1^{er}: De solliciter une subvention de 11 533.04 euros auprès de la région Ile-de-France pour l'achat d'un véhicule sérigraphié et équipé Police Municipale.

Article 2: Madame le Maire est autorisé à signer tous documents afférents à cette affaire ;

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 17 mars 2026

Madame le Maire,
Christine FLECK

